

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 3 juin 2019 à 19 h, au centre de loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera aussi soumise au CCU pour recommandation :

PREMIÈRE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

RÉGULARISATION DE L'IMPLANTATION DÉROGATOIRE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
LOT # 3 477 060
10, RUE FORGUES
BERTHIER-SUR-MER, QC
G0R 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE :

- ARTICLE 5.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ISOLÉS AVEC UN MUR SANS OUVERTURE DOIVENT ÊTRE ÉRIGÉS À UNE DISTANCE MINIMALE DE 1,0 M DE LA LIGNE ARRIÈRE ET LATÉRALE DU TERRAIN.

LE PROJET EST ÉGALEMENT SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 17^{ième} jour de mai deux mille dix-neuf.



Martin Turgeon

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil entre huit heure et neuf heure de l'avant-midi, le dix-septième jour de mai 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour de mai deux mille dix-neuf.

Signé : 

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier